

**EXPERIMENTATION REGIONALE – PARTENARIAT ETAT/REGION 2009  
CONCERNANT LES FORMATIONS :**

**« METHODOLOGIE DE PROJET » ET « PROJET ASSOCIATIF »**

**Conseil de Développement de la Vie Associative et Plateforme régionale de Formations  
pour les bénévoles et salariés des Associations**

**En Région Champagne-Ardenne**

A compter de l'année 2009, suite à l'instruction N°08-165 du 30 décembre 2008 la déconcentration de la gestion financière et administrative du **CDVA (Conseil de Développement de la Vie Associative)** est généralisée à toutes les régions à l'exception de l'Alsace et de Rhône-Alpes. Les crédits déconcentrés du CDVA sont destinés à financer à titre principal, des actions de formation des bénévoles.

Parallèlement, depuis 2008, la Région Champagne-Ardenne met en place une **Plateforme de Formations à destination des bénévoles et salariés des associations.**

Pour 2009, l'Etat (DRDJS) et le Conseil Régional de Champagne-Ardenne ont donc trouvé judicieux de profiter de cette nouvelle dynamique afin de mutualiser, à titre expérimental, leurs moyens et afin d'offrir au secteur associatif un outil de formation adapté.

Afin de garder une cohérence régionale et de construire un véritable programme régionale de formation des bénévoles et des salariés de l'Economie Sociale et Solidaire, le Conseil Régional et l'Etat, entendent redoubler d'efforts et mettre les moyens pour faciliter l'accès à la formation de tous les champardennais et en particulier, des bénévoles et des salariés de l'Economie Sociale et Solidaire, qui ne représente pas moins de 10% de l'économie régionale.

Deux thématiques de formations sont dans un premier temps concernées par cette expérimentation : **La méthodologie de projet** et **Le projet associatif.**

Une instance consultative régionale aura en charge d'étudier les dossiers, d'émettre des avis et de proposer le montant des aides avant de les soumettre au Préfet de Région (Directeur Régional de la Jeunesse et des Sports) et au Président du Conseil Régional.

**Priorités du partenariat Etat-Région :**

Afin d'être en cohérence avec les compétences et les orientations stratégiques de chacun, l'instance consultative régionale sera particulièrement attentive lors de l'examen des dossiers présentés à :

- ⇒ **La qualité du contenu de la formation et des outils mis à disposition ou proposés pour obtenir une validation (attestation de formation, information VAE,...)**
- ⇒ **L'ouverture des formations à un public plus large que les seuls adhérents de l'association**
- ⇒ **La mutualisation des moyens dans l'organisation de la formation (montage innovants,...)**

⇒ **L'équilibre territorial entre les quatre départements de la Champagne-Ardenne et entre les différents bassins de vie (ruraux et urbains)**

### **1- Les associations éligibles**

Sont éligibles les associations de loi 1901 ayant leur siège social en Champagne-Ardenne et organisant des actions de formation pour les bénévoles de la région.

Ne sont pas éligibles les associations dites « para-administratives » ou « para-municipales ».

### **2- Deux modules de formations ciblées : « La méthodologie de projet » et « Le projet associatif »**

Objectif général : Permettre aux bénévoles actifs et salariés associatifs d'acquérir ou consolider des compétences nouvelles et les mettre au service de l'association afin de favoriser son développement et d'améliorer sa gestion.

Sont éligibles : les formations à caractère régional, départemental ou local, pilotées et réalisées par un organisme de formation (un numéro de déclaration d'existence fourni par la DRTEFP sera exigé. Le cofinancement ne concernera donc que les Organismes de Formation ayant le statut d'association loi 1901)

### **3- Le public visé**

Sont concernés les bénévoles actifs et salariés adhérents ou non de l'association porteuse du projet.

### **4- La constitution des dossiers de demande de subvention**

Les renseignements à fournir sont ceux figurant dans le dossier de demande de subvention « Cerfa n°12156\*02 » et sur la fiche complémentaire « Expérimentation régionale – Partenariat Etat/Région » téléchargeables sur le site :

[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) (formulaires en bas de la page d'accueil »

[www.drdjs-champagne-ardenne.jeunesse-sports.gouv.fr](http://www.drdjs-champagne-ardenne.jeunesse-sports.gouv.fr)

[www.cr-champagne-ardenne.fr](http://www.cr-champagne-ardenne.fr)

[www.cresca.fr](http://www.cresca.fr)

[www.arifor.fr](http://www.arifor.fr)

Afin d'orienter efficacement les dossiers lors de leur réception, faites apparaître la mention « CDVA – FORMATION » ou « PLATEFORME REGIONALE DE FORMATION DES BENEVOLES ET DES SALARIES DES ASSOCIATIONS » sur la page de couverture du dossier téléchargeable.

## 5- Instruction commune

Les dossiers de demande de subvention doivent être les plus complets possible (présentation précise du projet, de ses objectifs, de l'organisation pédagogique, du planning de formation, etc...) et ils **doivent impérativement être retournés à la DDJS du siège social de l'association soit par mail soit par écrit en double exemplaire : avant le 30 septembre 2009** pour une décision d'éligibilité en novembre.

La DDJS transmettra ensuite les dossiers éligibles des 2 modules concernés à la DRDJS qui les transmettra au Conseil Régional pour examen avant positionnement en assemblée consultative.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter :

Conseil Régional de Champagne-Ardenne – 5, rue de Jéricho 51037 Châlons-en-Champagne  
– Clémence NOWAK (03 26 70 31 58) [cnowak@cr-champagne-ardenne.fr](mailto:cnowak@cr-champagne-ardenne.fr)

Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports – 4, rue Dom Pierre Pérignon BP 528 – 51009 Châlons-en-Champagne cedex – Jean-Luc LECLERCQ (03 26 26 98 33) [jean-luc.leclercq@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:jean-luc.leclercq@jeunesse-sports.gouv.fr)

Chambre Régionale de l'Economie Sociale de Champagne-Ardenne – 48, rue du Barbâtre  
51100 Reims – Maria GALLAND (03 26 07 96 43) [cresca-galland@wanadoo.fr](mailto:cresca-galland@wanadoo.fr)